

# L'enseignement d'exploration "Arts du son"

## Programmes et contenus :

Les programmes de l'enseignement d'exploration « Arts du son » sont axés sur « les réalités sonores, musicales et culturelles de l'environnement » et doivent permettre aux élèves « d'identifier quelques métiers du son, de la musique et du spectacle » (B.O. n° 4 du 29 avril 2010). Ces programmes sont mis en œuvre au moyen de projets qui permettent un certain nombre de découvertes liées au monde de la musique et de la culture, par exemple :

- Les métiers de l'opéra autour d'un spectacle à l'Opéra de Lyon
- Le métier de compositeur avec la participation de la classe au Grand Prix Lycéen du Compositeur
- Les métiers du spectacle en profitant de la programmation de la MC2 en musique et en danse.
- Le métier de phoniatre/ORL avec l'invitation de spécialistes.
- Le métier d'ingénieur du son (par exemple au sein d'une entreprise fabriquant des audio-guides pour les musées).
- Le métier de bibliothécaire/discothécaire
- Etc.....

L'enseignement des arts du son est également l'occasion d'établir des partenariats subventionnés par la Région Rhône Alpes, par exemple avec la Régie 2C (cartes postales sonores en 2012-2013, rap/slam et web radio en 2013-2014). Un partenariat avec les discothèques municipales de Grenoble permet également aux élèves motivés de se produire dans le cadre des concerts « Jeunes talents ».

## Orientation après la classe de seconde :

Les élèves ont la possibilité de choisir, soit l'enseignement facultatif (toutes séries), soit l'enseignement de spécialité (uniquement en filière L). En tout état de cause, l'enseignement « Arts du son » doit être poursuivi jusqu'au baccalauréat.

## Volume horaire hebdomadaire :

La vocation du Lycée Champollion concernant les enseignements artistiques reste la filière L-Arts. Pour garantir la spécificité de cette filière et consolider les acquis des élèves qui s'y destinent, le Lycée Champollion a fait des choix particuliers : l'heure et demie d'enseignement d'exploration est augmentée d'une heure entièrement dédiée à l'éducation musicale (culture musicale, pratique vocale et instrumentale, création) et à une heure de chorale hebdomadaire obligatoire, ce qui porte à 3 h 30 le volume horaire de la musique en seconde au Lycée Champollion.

## **Ce qu'il faut faire avant de demander l'enseignement d'exploration « Arts du son » au Lycée Champollion :**

- Bien mesurer sa motivation pour cet enseignement jusqu'au baccalauréat, la classe étant à capacité limitée (24 places)
- Informer le professeur d'éducation musicale de la classe de 3ème de ce projet
- Venir à la matinée portes ouvertes « enseignements d'exploration », dont la date est annoncée chaque année sur le site du lycée Champollion